

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉMENT

À l'ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Clément, ce mardi 13 janvier 2015 à 20h au lieu ordinaire des séances, le Centre des loisirs, sous la présidence du maire Eric Blanchard sont présents les conseillers(ère) suivants :

Mesdames Christine Ouellet, Christiane Veilleux,

Messieurs Jérôme Caron, Francis April

Line Caron, dg/sec-très. est aussi présente.

Absence motivée : Denis Roy et Luc Veilleux

Le quorum étant constaté, le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance.

2015-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Christine Ouellet et il est résolu d'adopter l'ordre du jour et il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉ

2015-02 ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

ATTENDU QU'une copie a été remise à chaque membre du conseil avant la séance;

ATTENDU QUE les procès-verbaux reflètent les délibérations du conseil;

À CET EFFET, il est proposé par la conseillère Christiane Veilleux et il est résolu d'adopter les procès- verbaux des séances tenues les 09 et 19 décembre 2014 et ce tel que rédigé.

ADOPTÉ

2015-03 APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par prélèvement;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Francis April et il est résolu unanimement d'autoriser le maire et la dg/ sec-très. à payer les comptes totalisant 43 505.25\$.

ADOPTÉ

Fait suite la lecture de la correspondance

La municipalité débute les travaux de rénovation cadastrale 2016 mais des actions seront prises en 2015, une rencontre aura lieu le 04 février 2015.

Le plan triennal de la répartition à la commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs a été déposé pour consultation.

DÉNEIGEMENT

Bris d'une roue du chargeur.

DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

2015-04 **ATTENDU QUE** les élus sont tenus de déposer annuellement leur déclaration d'intérêts pécuniaires dûment complétée;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité de confirmer le dépôt séance tenante, par la directrice générale/sec-trésorière, des déclarations d'intérêts pécuniaires, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, du maire ainsi que des six conseillers municipaux.

ADOPTÉ

REGISTRE PUBLIC (Éthique et déontologie)

ATTENDU QUE l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale exige le dépôt de l'extrait, par la dg/secr-très. du registre public portant sur les déclarations faites par les membres du conseil municipal qui ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui excède deux cent dollars.

EN CONSÉQUENCE, la secrétaire-trésorière déclare qu'aucune déclaration en ce sens n'a été faite au registre public par un membre du conseil municipal durant l'année 2014.

2015-05 ESCOMPTE SUR TAXES

Il est proposé par la conseillère Christine Ouellet et résolu que la municipalité de Saint-Clément accorde un escompte de 2% aux contribuables qui s'acquittent au complet de leur compte de taxes dans les 30 jours de la réception du compte soit au 31 mars 2015.

ADOPTÉ

2015-06 INDEXATION DES SALAIRES

Il est proposé par la conseillère Christiane Veilleux et unanimement résolu d'indexer la rémunération des employés & élus de 2% pour l'exercice financier 2015. La directrice selon le contrat en vigueur.

ADOPTÉ

2015-07 PHÉNOMÈNE DE FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES AU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que, dans la MRC des Basques, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC des Basques;

CONSIDÉRANT que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise.

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural; et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Francis April Que la municipalité de Saint-Clément, demande au Ministre de l'agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

- Qu'il prenne des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements
- Qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

ADOPTÉ

2015-08 REPRÉSENTANTE OMH

ATTENDU QU'en vertu de la Charte de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Clément, le conseil municipal doit nommer des représentants au sein du conseil d'administration de l'Office;

ATTENDU QUE monsieur Flavius Roy désire se retirer après

À CET EFFET, il est proposé par la conseillère Christine Ouellet et résolu que la municipalité de Saint-Clément mandate madame Christiane Veilleux comme représentante de la municipalité au sein de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Clément.

Cette nomination demeure valide tant qu'elle ne sera pas remplacée par une résolution du conseil.

ADOPTÉ

Des remerciements vont à madame Veilleux pour sa disponibilité et à monsieur Roy pour son implication dans l'OMH.

2015-09 BUDGET RÉVISÉ 2015 DE OMH

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a transmis à l'Office municipal d'habitation de Saint-Clément son budget révisé pour l'année financière 2015;

ATTENDU QU'à la demande de la SHQ, la municipalité doit approuver ce budget révisé et accepter de verser à l'OMH sa contribution annuelle telle que révisée soit une participation à 10% du déficit à répartir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christiane Veilleux et résolu;

D'approuver le budget révisé le 16 décembre 2014 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Clément et d'autoriser le versement de la contribution annuelle de l'OMH au montant de 4 780\$ soit une majoration de 1 570\$ du budget approuvé.

ADOPTÉ

COLLOQUE

La municipalité va tenir un colloque en collaboration avec la SADC des Basques. Les représentants du conseil au sein du comité organisateur sont : Christiane Veilleux, Jérôme Caron et Sébastien Ouellet.

L-Richard Cimon pour le comité de développement, Lianne Lepage pour les loisirs et Jean-Marie Aubut pour le Club des 50 ans.

2015-10 AVIS DE RÉCLAMATION(ENVIRONNEMENT)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Clément a reçu un avis de réclamation du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du défaut en matière du règlement sur la qualité de l'eau potable, articles 44.9 (15) et 21.1 al. 2;

ATTENDU QUE l'employé municipal complète le registre demandé dans la nouvelle réglementation sur la qualité de l'eau potable du ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Francis April et résolu que la municipalité de Saint-Clément demande au ministère d'être entendue dans le dossier afin d'apporter des explications supplémentaires.

ADOPTÉ

SERVICE INCENDIE

Une rencontre aura lieu mercredi le 14 janvier 2015 au Parc du Mont St-Mathieu pour discuter des services incendie sur le territoire de la MRC des Basques.

2015-11 APPUI ST-FÉLIX

MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS POUR EXERCER AU SEIN D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité publique (MSP) désire modifier le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*;

CONSIDÉRANT QUE le MSP est d'avis que le transport de l'eau jusqu'au lieu de l'incendie constitue un maillon indissociable de la chaîne des interventions de sauvetage ou d'extinction d'un incendie et que le camion-citerne est clairement visé par les orientations ministérielles en cette matière comme étant un équipement essentiel d'intervention du pompier lorsqu'il n'y a pas de système d'alimentation en eau disponible sur place pour ce faire;

CONSIDÉRANT QUE les modifications du MSP obligeront l'obtention de la formation de Pompier 1 pour les conducteurs de camion-citerne pour le transport de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE le premier travail des pompiers est de sauver des vies et que les personnes formées pour combattre les incendies devraient tous être au combat de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le conducteur du camion-citerne n'entre pas dans le périmètre de combat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Clément maintient qu'un bon conducteur d'expérience, souvent plus aguerri que le personnel en place pour combattre les incendies, ne devraient pas être dans l'obligation d'obtenir la formation Pompier 1 pour conduire un camion-citerne pour le transport de l'eau mais que le contenu actuel de la section 1 de la formation Pompier 1 serait suffisant;

CONSIDÉRANT QUE dans les villes et municipalités de moindre importance le recrutement est difficile et ardu;

CONSIDÉRANT QUE les personnes qualifiées pour conduire ce genre de véhicule sont une denrée rare et que cette opportunité valable libère un pompier dûment formé pour le combat des incendies ou du sauvetage;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 40 de la Loi sur la sécurité incendie, puisque celui qui dirige les opérations peut réquisitionner des moyens de secours privés nécessaires lorsque les moyens de services sont insuffisants, ceux ou celles appelés à assister n'auront certainement pas la formation de Pompier 1.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christiane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Clément demande au Ministère de la Sécurité publique de ne pas modifier le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* afin d'obliger le conducteur de camion-citerne à l'obtention de sa formation Pompier 1.

QUE la présente résolution soit expédiée à Madame Lise Thériault, Ministre de la Sécurité publique, à la Fédération québécoise des municipalités, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

DONS

2015-12 Il est proposé par la conseillère Christine Ouellet et résolu que la municipalité de Saint-Clément accepte de contribuer aux activités suivantes : dîner des bénévoles du secteur des Belles-Vues et le Vin et Fromage du comité des loisirs en offrant à titre gratuit la salle du Centre des loisirs.

ADOPTÉ

2015-13 SAM LA REVUE VITALITÉ ÉCONOMIQUE

ATTENDU QU'un reportage va paraître dans la revue Vitalité économique concernant une entreprise de notre municipalité soit le Service Agromécanique inc.;

CONSIDÉRANT son implication dans le milieu, Il est proposé par le conseiller Francis April et résolu que la municipalité de Saint-Clément participe financièrement pour un espace publicitaire dans la Revue Vitalité Économique de la région pour un montant de 270\$ plus taxes.

ADOPTÉ

Une période de questions est allouée.

Prochaine table de travail : mercredi 21 janvier 2015 au Centre des loisirs.

2015-14 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Christiane Veilleux et résolu de lever la séance à 21h45.

ADOPTÉ

Eric Blanchard, maire

Line Caron, dg/sec-très.